

Union Syndicale

UNSA

Finances Publiques



**Comité technique local du 26/04/2018
re-convoqué le 04/05/2018**

Nous étions la seule organisation syndicale présente à ce comité technique local, conformément à notre engagement de ne pas rompre le dialogue social.

À l'ordre du jour le projet SIRHIUS qui concerne la réorganisation du service ressources humaines.

Ce nouvel outil informatique remplace dès la fin du mois de mai 2018 les applications Agora et Gap/Gat.

Dix centres de services des ressources humaines (CSRH) sont répartis sur l'ensemble du territoire national. Notre département dépendra de celui de la Loire.

Ces centres géreront la pré-liquidation de la paye et n'auront pas de contact avec les agents. Ceux-ci pourront trouver des réponses à des questions d'ordre général auprès du service d'information des agents (SIA) basé à Melun à partir de la fin de l'année 2018. Cette réforme génère la perte de 7 emplois (ETP) au service RH de l'Isère. Celui-ci garde la gestion des carrières, les mutations, les conditions de vie au travail.

En ce qui concerne le service liaison rémunération (SLR) la question est posée du devenir d'une partie de leurs missions. Nous serons attentifs à l'évolution des décisions de la direction générale.

Le rapport d'activités 2017 de la DDFIP de l'Isère nous est présenté :

La direction nous rappelle les faits marquants intervenus au cours de l'année 2017.

En matière fiscale la révision des bases des valeurs locatives des locaux professionnels, la campagne de communication sur le prélèvement à la source, l'innovation dans la mise en place des contrôles fiscaux à distance, le partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'information auprès jeunes créateurs d'entreprises.

En gestion publique : accompagnement des collectivités impactées par des fusions, renfort du rôle de conseil aux ordonnateurs, formation spécifique compte tenu de la complexité de la gestion des « hébergés », procédures domaniales avec le pôle d'évaluation domaniale restructuré (Drôme et Isère), et dans le domaine des recettes non fiscales : transfert de la gestion des taxes d'aménagement et redevance archéologie au département de l'Ain au 01 septembre 2018.

À notre question sur le temps passé par les agents au téléphone pour répondre aux contribuables et justifier de l'allongement du délai d'acheminement du courrier, il nous est répondu qu'il ne s'agit que d'un dommage collatéral mineur eu égard aux économies réalisées par l'affranchissement centralisé.

Bilan des fusions des SIP et SIE de Belledonne et Vercors :

Nous avons demandé de rappeler les raisons initiales de ces fusions.

La direction locale nous précise que cette décision s'inscrivait dans un « mouvement de fusion » suggéré par la direction générale. La spécialisation des tâches permet une amélioration du service rendu pour l'État, et résout les problèmes organisationnels des services à taille critique.

Nous sommes satisfaits d'observer ce bilan dont nous étions demandeurs.

La fusion n'a pas impacté les résultats du recouvrement.

Les points faibles semblent porter sur la maîtrise des processus d'habilitation.

Il nous semble que l'ensemble des problèmes « logistiques » liés aux fusions ne soient pas totalement maîtrisés.

Questions diverses :

Nous avons demandé que l'installation du 2ème écran soit généralisé à tous les services.

Contactez vos représentants en C.T.L.

Titulaire Antoine COUDREAU CFTC	Titulaire Marie-Anne PARROT CFDT
SIP ST Marcellin	CDIF – Inspection cadastrale
Suppléants Marie-Paule ROGOU CFTC	
Trésorerie La Mure	